

Information succincte sur les résolutions du Conseil de Fondation de la CPE Fondation de prévoyance Energie

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil de fondation a pris les décisions suivantes sur la rémunération des avoires de vieillesse et sur l'ajustement des rentes lors de sa séance du 6 décembre 2011. Il a par ailleurs définitivement entériné le règlement révisé.

1. Rémunération

Pour le Conseil de fondation, l'objectif principal reste la stabilité à long terme de la CPE. Il a donc fixé comme suit le taux pour les avoires de vieillesse de tous les plans de prévoyance et comptes pour 2012:

Rémunération définitive pour l'année 2012:

- | | |
|---|-------|
| • Avoires de vieillesse dans le plan de base | 1.5 % |
| • Avoires de vieillesse dans le compte « Epargne 60 » | 1.5 % |
| • Avoires de vieillesse dans le plan bonus | 1.5 % |
| • Avoires de vieillesse dans l'assurance d'allocations pour travail par équipes | 1.5 % |

2. Ajustement des rentes


Les rentes courantes restent inchangées. Etant donné le déficit affectant la réserve et la faible rémunération des avoires des assurés actifs en 2012, il faut malheureusement renoncer à un relèvement des rentes en 2012 aussi. Il convient de remarquer que l'inflation est très faible à l'heure actuelle, ou même négative. Ainsi, le Conseil fédéral a décidé de ne pas compenser le renchérissement sur les rentes minimales légales pour invalides et survivants, car l'inflation était négative durant la période concernée.

3. Révision du règlement

Le Conseil de fondation a définitivement entériné le nouveau règlement. Celui-ci entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Nous avons largement fait part des nouveautés dans le dernier CPE exclusif de novembre 2011. Une disposition sur le congé non payé a été modifiée a posteriori. Seul le maintien de la prévoyance intégrale est possible désormais; le maintien de la seule protection contre le risque n'est plus possible. Le nouveau règlement sera prochainement en ligne sur internet. Une version imprimée sera disponible début 2012 et vous sera remise par l'intermédiaire de l'employeur.

Tout en vous souhaitant, ainsi qu'à vos proches, de joyeuses fêtes et une heureuse nouvelle année, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures.

CPE Fondation de prévoyance Energie



Ronald Schnurrenberger
Président de la direction



Thomas Reinhart
Marketing + Services

9 décembre 2011